

# DÉLIBÉRATION

## N° CS-2021-15

**OBJET:** Demande de subvention AEAG création des STEU de Campagne d'Armagnac et Dému

Nombre de membres en exercice : **26**  
Nombre de membres présents lors de la délibération : **21**  
Nombre de membres ayant donné procuration : **1**  
Date de convocation : **06/10/2021**  
Date d'affichage : **06/10/2021**  
Votes contre : **0**  
Votes pour : **22**  
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Commune de PANJAS, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Claude MAURAS**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DIEDERICH Henri, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, SAINT LANNES Claude, LAGOUANELLE Jean-Noël, MIREMONT David, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, RANDE Vincent, BARSACQ Franck, LABURTHE Daniel, DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT (a donné procuration à Marie-Claude MAURAS) MAURAS Marie-Claude (a reçu procuration de Thierry FRENOT).

Membres excusés : Cathy DUPRAT, BAQUE Aline

Membres absents : DARTIGUE Christian, LATAPIE Arnaud,

Les communes de Dému et Campagne d'Armagnac ont adhéré en 2017 au SETA pour la compétence Assainissement collectif. Elles avaient toutes deux missionné la société Boubée-Dupont pour la maîtrise d'œuvre d'un projet de réfection de leur station d'épuration. Le SETA se substitue à leurs engagements (comme convenu dans le procès-verbal) et reprend à son compte les deux projets que l'AEAG a classés prioritaires et subventionnables à 70 %. Les dossiers sont réactualisés et la demande de subvention est la suivante :

	Plan de financement global	STEU DE Campagne	STEU DE Dému
Coût total :	642 500 €	332 500 €	310 000 €
Subvention AEAG :	449 750 €	232 750 €	217 000 €
Emprunt :	192 750 €	99 750 €	93 000 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- Confier à la Société Boubée-Dupont la maîtrise d'œuvre pour la création de la STEU de Dému et de Campagne d'Armagnac, conformément au procès-verbal de transfert de compétence,
- Solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la création de ces STEU selon le plan de financement ci-avant.

**Suite à erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération ID : 032-200073310-20211022-CS\_2021\_15-DE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président,

Philippe SAUQUES

